

STEP. L'ONEE dévoile ses ambitions à l'horizon 2023

Sur les cinq prochaines années, le nombre de stations d'épuration des eaux usées sera porté de 101 à 164, ce qui permettra d'atteindre une capacité globale de près de 530.000 m³/j.

Aziz Diouf

a.diouf@lesecco.ma

À partir de cette année 2019, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) construira en moyenne 13 stations d'épuration des eaux usées (STEP) par an jusqu'en 2023. Soit un total de 65 STEP qui s'ajouteront aux 101 déjà édifiées, ce qui portera la capacité totale des 164 STEP à 530.000 m³/jour. C'est ce qu'a révélé Abderrahim El Hafidi, directeur général de l'ONEE, dernièrement à Rabat, lors du séminaire sur la capitalisation de l'Appui au Programme national de l'assainissement (APNA).

Construction de 65 nouveaux STEP

Devant une assistance composée de représentants des départements ministériels, des communes rurales concernées par le projet, de bailleurs de fonds et de plusieurs organismes opérant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, El Hafidi a ajouté que l'ONEE envisage aussi de prendre en charge la gestion du service d'assainissement liquide au niveau de 55 villes et centres en faveur d'une population additionnelle de près de 620.000 habitants. De nouveaux



engagements dont la réalisation sera facilitée par le programme APNA qui, a-t-il dit, a permis de développer un modèle clé en main qui inclut systématiquement la communication dans le processus de réalisation des projets d'assainissement. Cela constitue une démarche «innovante» sur laquelle il faut capitaliser parce qu'au terme de ces cinq années de mise en œuvre, ce programme a insufflé une nouvelle dynamique à la réalisation des projets d'assainissement et, par conséquent, à la concrétisation des objectifs du Plan national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA). C'est donc fort de ces résultats qu'il a dé-

claré être convaincu que la mise en œuvre de la phase II du co-financement européen du PNA ne posera pas problème.

Lancer la phase 2 du Plan national d'assainissement

Rappelons que le Maroc avait lancé le PNA en 2006. Initié conjointement par le Secrétariat d'État chargé du Développement durable et le ministère de l'Intérieur, ce programme vise à réaliser un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 80% d'ici 2020 et de 100% d'ici 2030, et à atteindre un volume des eaux usées traitées de 60% en 2020 et de 100% en 2030. Afin de faire de

ce projet une réussite aux niveaux technique et social, un programme pionnier d'Appui au Programme national d'assainissement liquide (APNA), avec une composante novatrice en termes d'information et de communication, a été lancé en 2013 et réalisé par l'Agence belge de développement (ENABEL) et l'ONEE dans les communes concernées. L'APNA est basé sur la mutualisation des financements des bailleurs de fonds selon une approche programme pour assurer la coordination de l'assistance technique de la maîtrise d'œuvre et de la communication pour l'ensemble des projets, et l'instauration, pour la première fois au Maroc, d'une approche intégrée de communication et de sensibilisation pour accompagner la réalisation des projets d'assainissement afin de permettre l'appropriation de ces projets par la population et d'assurer leur durabilité. La composante communication de l'APNA a été financée grâce à un don belge de 3,2 millions d'euros sur la période 2013-2018. Le PNA bénéficie de l'appui d'un consortium de bailleurs de fonds européens. Il s'agit notamment de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque allemande pour le développement (KfW), de la Banque européenne d'investissement (BEI), de l'Union européenne (UE) et de la Belgique. Le Maroc aussi assure un financement à hauteur égale, notamment à travers le Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, accessible aux communes. Cet appui concerne 40 petits et moyens centres urbains (environ 850.000 habitants) répartis sur l'ensemble du territoire national. ●